



Téléservice : Demander sa retraite à l'Assurance retraite de la Sécurité sociale

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

Permet aux salariés de demander leur retraite de base du régime général de la Sécurité sociale directement sur le site de l'Assurance retraite, depuis leur espace personnel.

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.mademandederetraitenligne.fr/)
(<https://www.mademandederetraitenligne.fr/>)

Vérfié le 20 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- À partir de quel âge peut-on partir en retraite dans le secteur privé ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14043>)
- Départ en retraite du salarié : quelles sont les démarches à effectuer ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13941>)
- Quelle démarche doit suivre un agent public pour demander sa retraite ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31541>)
- Retraite du salarié : retraite anticipée pour carrière longue (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13845>)